

Séance du 10 décembre 2020
Délibération n° 2020-197 bis

L'an deux mil vingt, le 10 du mois de décembre à 20 heures, se sont réunis, à Ainay-le-Château dans le foyer rural, sous la présidence de Daniel RONDET, Président, dûment convoqués le 1^{er} décembre 2020.

Présent(s) : Monsieur Thierry AUDOUIN, Monsieur Stéphane MILAVEAU, Monsieur Marc SIGNORET, Monsieur Raymond AUCLAIR, Monsieur Olivier FILLIAT, Madame Véronique PAULMIER, Monsieur Fabien THEVENOUX, Monsieur Michel GALOPIER, Monsieur Daniel RONDET, Madame Stéphanie CUSIN-PANIT, Monsieur Gilles JACQUET, Monsieur Daniel ARTIGAUD, Monsieur Olivier LARAIZE, Monsieur Kamel AMARA, Monsieur Pierre-Marie DELANOY, Monsieur Jérôme JOMIER, Madame Elisabeth PLESSE, Monsieur Sébastien MERY, Monsieur Didier REGRAIN, Monsieur Denis CLERGET, Monsieur Christophe BAJARD, Monsieur Francis LEBLANC

Formant la majorité des membres en exercice ;

Procuration(s) : Monsieur Sébastien DENIZOT à Monsieur Fabien THEVENOUX, Monsieur David LOUBRY à Monsieur Christophe BAJARD

Absentes excusées : Madame Marie-Solange LALEVEE, Madame Marie de NICOLAY

Présent(s) sans voix délibérative : Madame Anne RENAUD, Monsieur Michel PERNET, Monsieur Alain BECQUART

Assistaient également à la réunion : Madame Odile LEPEE, Monsieur Jean-Louis ETIEN, Monsieur Loïc DUFOURNEAU

Nombre de Membres en exercice	25
Nombre de Membres présents	22
Nombre de suffrages exprimés	24
Votes Pour	24
Votes Contre	0
Abstentions	0

NOMENCLATURE ACTES	
N° : 7.5	Thème : Subventions

Objet : Plan de relance : demande de subventions – Travaux de voirie

Le conseil communautaire,

Sur le rapport de Monsieur le Président,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1111-2, L.1111-4 alinéa 5, L.1111-9, L.1111-10-I, L.5214-6 ;
- VU** la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- VU** la délibération de l'Assemblée départementale relative au dispositif d'aides exceptionnelles à destination des communes réalisant des travaux de voirie et de bâti du 22 octobre 2020 ;
- VU** les statuts de la communauté de communes ;
- VU** le règlement de la voirie communautaire ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver le programme complémentaire de travaux de voirie 2020 pour un montant de 58 490,91 € HT.

Article 2 : d'autoriser le Président à solliciter la subvention d'un montant de 17 547,27 € auprès du Département (plan de relance aide exceptionnelle aux travaux de voirie), conformément au tableau-ci-dessous :

DEPENSES en € HT		RECETTES	
Rue du vieux château - Ainay	25 761,00	Département (30 %)	17 429,79
Rue de l'abbé Bordelle – Le Brethon	18 353,30	Autofinancement	40 669,51
Rue du Moulin Mas – Meaulne Vitray	13 985,00		
TOTAL	58 099,30	TOTAL	58 099,30

Article 3 : d'autoriser le Président à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, ainsi que toute décision concernant leurs avenants.

Article 4 : les crédits correspondants sont inscrits au budget 2020, opération 2001.

Article 5 : d'autoriser le Président à exécuter la présente délibération.

Fait et délibéré le 10 décembre 2020,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président

Daniel RONDE



Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr